



Règles de vie de l'internat

2023-2024

« Vous serez attentifs et vigilants pour connaître et comprendre ceux qui vous entourent. »

Sainte Angèle

L'internat s'inscrit dans le projet éducatif de l'établissement. Chaque jeune est accueilli tel qu'il est, riche de promesses et d'avenir.

L'internat est un lieu de vie pour les jeunes où sont pris en compte le respect et la liberté de chacun mais aussi leur sécurité. Un climat de travail et de détente doit permettre à chacun de mener à bien ses études, de former sa personnalité et d'exercer ses responsabilités.

Notre projet pour l'internat est :

- Que l'élève s'y sente bien, qu'il y soit heureux.
- Que l'élève y étudie avec sérieux, que le cadre soit favorable au travail assidu.
- Que l'élève y vive des moments de qualité, qu'il utilise bien ses temps libres.

Le respect des règles de vie favorise la réalisation de ces intentions éducatives.

Accueil

Une chambre est attribuée à chaque interne pour son arrivée. Il apporte sa literie (alèse, drap housse, couette avec sa housse, oreiller avec sa taie), ses affaires de toilette et ses affaires personnelles. Nul ne peut dormir directement sur le matelas, sans drap housse.

Un placard est mis à disposition. L'élève doit apporter un cadenas pour le fermer à clef. L'établissement ne sera pas tenu responsable en cas de vol d'effets personnels. Le mobilier ne doit pas être bougé sans permission.

Un état des lieux d'entrée et de sortie de la chambre sera effectué avec chaque parent en début et fin d'année scolaire.

Toute dégradation volontaire sera facturée à la famille.

Ouverture de l'internat

A titre exceptionnel, les élèves peuvent arriver le dimanche soir à partir de 21h en ayant déjà dîné. Une demande des familles doit être formulée en début d'année auprès du chef d'établissement qui en appréciera le motif légitime.

Toute absence ou retard le dimanche soir doit être signalé au maître d'internat. Le numéro de téléphone se trouve à la fin du présent règlement.

En semaine, l'internat n'est accessible qu'après l'étude du soir. L'accès aux chambres en dehors de ces horaires n'est pas possible.

Organisation-type d'une journée

| COLLEGE : 6 ^e 5 ^e 4 ^e | 3 ^e et LYCEE |
|--|--|
| - 6h45 à 7h20 : Lever et toilette | - 6h45 à 7h20 : Lever et toilette |
| - 7h20 à 7h45 : Petit déjeuner | - 7h20 à 7h45 : Petit déjeuner |
| - 8h à 16h08 : Cours | - 8h à 16h08 : Cours |
| - 16h08 à 16h50 : Goûter et temps libre | - 16h08 à 16h50 : Goûter et temps libre |
| - 17h à 18h : Etude | - 17h à 18h30 : Etude |
| - 18h à 19h : Douche / Temps libre | - 18h30 à 19h : Douche / Temps libre |
| - 19h à 19h30 : Diner | - 19h à 19h30 : Diner |
| - 19h à 21h : Temps libre / Animations | - 19h à 21h30 : Temps libre / Animations |
| - 21h à 21h25 : Préparation au coucher | - 21h30 à 22h : Préparation au coucher |
| - 21h30 : Extinction des lumières | - 22h : Extinction des lumières |

Les lycéens / lycéennes se couchent ½ heure plus tard que les collégiens. Il leur est demandé de ne plus faire de bruit à partir de 21h30 pour respecter le coucher et le sommeil des plus petits.

Lever et petit-déjeuner

Les élèves sont réveillés à 6h45. Ils descendent prendre le petit-déjeuner lorsque le responsable a vérifié l'état de leur chambre. Le téléphone des lycéens n'est rendu qu'après ce contrôle. L'internat est fermé à 7h20. Les élèves partent du self au plus tard à 7h45. Il n'est pas admis qu'un interne arrive en retard en cours.

Le vendredi matin, le responsable d'internat est présent pour veiller au bon ordre avant le week-end. Le personnel d'entretien nettoie les chambres le vendredi si celles-ci sont rangées, sans papier sous les tables avec des lits et des lavabos nettoyés.

Dans le cas contraire, le responsable d'internat demande au personnel d'entretien de ne pas faire la chambre.

Goûter

Les cours terminent à 16h08 ou 16h58. Le goûter est servi de 16h à 16h50 au self lycéen. La présence de tous les élèves internes est obligatoire, sans retard possible.

Ce moment de détente permet aux jeunes de se retrouver, de faire des jeux de sociétés. Un adulte encadrant peut proposer une activité sportive aux internes volontaires.

Le téléphone portable n'est pas autorisé durant le goûter.

A 16h50, les internes se préparent pour l'étude.

Les élèves qui finissent les cours à 17h prennent leur goûter en autonomie. Ils doivent arriver en étude à 17h20.

Etude Niveau 6^e – 5^e – 4^e

Les collégiens rejoignent la salle d'étude où une place leur est attribuée. L'accès aux ordinateurs est autorisé après demande auprès de l'éducateur.

L'étude doit être un lieu silencieux pour respecter le travail de chacun. Ce cadre de travail est au bénéfice de la réussite scolaire de chaque interne.

A 18h, les internes rejoignent l'internat en groupe avec l'éducateur. Pendant cette heure, ils doivent prendre leur douche, préparer leur sac de cours pour le lendemain et éventuellement ranger leur chambre si tel doit être le cas.

Tous les trimestres, un bilan travail et comportement à l'internat est transmis avant les conseils de classes au CPE et aux responsables de niveau.

Etude Niveau 3^e – 2nd – 1^e - terminales

Pour ces niveaux, l'étude du soir est de 17h à 18h30.

Les internes de niveau 3^e, 2nd, 1^e, Terminale rejoignent la salle d'étude où une place leur est attribuée. L'utilisation du téléphone portable pour des recherches personnelles ou pour écouter de la musique avec écouteurs est tolérée après demande auprès de l'éducateur.

Avant les conseils de classe, tous les trimestres, un bilan travail / comportement à l'internat est transmis aux responsables de niveau.

Dans la semaine, une étude du soir supplémentaire de 19h30 à 20h30 permet aux élèves de trouver un cadre supplémentaire de travail. Le même comportement de calme et de sérieux est demandé.

Diner

Le dîner est pris de 19h à 19h30. Les élèves sont priés de prendre le temps du repas. Toutes les semaines, deux élèves sont désignés pour nettoyer le self (ramassage des pichets et nettoyage des tables).

Un plateau repas sera laissé à disposition pour les élèves ayant un emploi du temps particulier.

Soirée / Coucher

Selon la période de l'année, les élèves sont invités à rejoindre la cour Sainte-Angèle pour se détendre.

Lorsque l'internat ouvre, les internes doivent respecter les espaces réservés de chacun. Aucun élève n'est autorisé à être dans la chambre d'un autre interne. Les portes des chambres doivent rester ouvertes.

Des foyers permettent aux internes de passer leur temps libre ensemble. Ils ont la possibilité de s'y retrouver pour regarder un film, faire des jeux de société, de la peinture, du ping-pong, du baby-foot...

Téléphone Portable

Les collégiens / collégiennes peuvent récupérer leur téléphone après le diner. Ils doivent le restituer à 21h. Les tablettes, ordinateurs, consoles et enceintes sont formellement interdits.

Les lycéens remettent leur téléphone aux maître et maitresse d'internat au moment du coucher à 21h55. Ils le reprennent le lendemain matin avant de descendre au petit déjeuner.

Les éducateurs n'ont pas à mettre en charge les téléphones portables durant la nuit.

Afin d'éviter une recrudescence de l'usage de seconde ligne téléphonique, nous comptons sur la coéducation des parents. Veiller à ce que chaque jeune dorme sans écran la nuit est primordial pour leur bonne santé.

Entrées, sorties, mercredi après-midi

Les élèves internes, collégiens ou lycéens, mineurs ou majeurs, sont tous sous le régime scolaire d'interne. Nul ne peut sortir de l'établissement sans autorisation du CPE ou du responsable d'internat.

Absences récurrentes : Sections sportives, entraînements à l'extérieur, rendez-vous médical, retour à la maison en semaine, cours de conduite.... Un planning spécifique établi avec le responsable d'internat sera proposé pour les élèves durant une période donnée.

Absences exceptionnelles : Maladie, évènement familial, convocation à des concours, mini-stage... Le responsable d'internat doit être informé par écrit le plus tôt possible.

Le mercredi après midi, un éducateur prend en charge les collégiens à partir de 13h jusqu'à 16h30. Ce temps libre est l'occasion de participer à diverses activités : sportives, culturelles, préparation d'évènements liés à l'internat...

Les lycéens sont les bienvenus lors de ces activités.

Si un collégien a un rendez vous extérieur le mercredi après midi, il convient de prévenir le responsable d'internat dès le lundi. L'interne ne sera alors plus sous la responsabilité de l'établissement durant tout l'après midi (13h-16h30). Les parents devront alors prendre en charge leur enfant durant cette période.

Les lycéens qui ont une autorisation de sortie signée par les parents sont autorisés à quitter l'établissement de 12h30 à 16h30.

Toutes les sorties exceptionnelles doivent impérativement être accompagnées d'une autorisation écrite datée et signée par les parents ou responsables légaux.

Représentativité des élèves

Avant la Toussaint, les internes élisent leurs représentants. Chacun vote pour quatre délégués : une collégienne, une lycéenne, un collégien, un lycéen. Ils représentent les internes lors du conseil d'internat. Cette instance se déroule plusieurs fois dans l'année pour discuter des améliorations ou suggestions des internes.

Outre cette représentativité des élèves, les délégués ont pour mission d'être source de proposition pour les activités et animations. Ils auront également un rôle moteur lors des événements importants de l'année scolaire : Noël, Fête de l'internat...

Sécurité / Santé / Hygiène

Les internes qui ont un traitement à prendre sur la semaine sont priés de le remettre au responsable de l'internat. Une ordonnance du médecin au nom de l'élève précise la posologie exacte des prises de chaque médicament.

Aucun médicament ne sera admis à l'internat sans ordonnance médicale.

En cas d'urgence médicale qui ne nécessite pas l'intervention du SAMU ou des pompiers, le responsable d'internat appellera les responsables légaux. L'interne peut néanmoins être conduit aux urgences de l'hôpital de Quimperlé par un membre de la communauté éducative le temps qu'un responsable légal vienne le chercher. Une autorisation de transport est signée en début d'année à cette fin.

Les affichages des portes (numéro, noms et prénoms des internes, etc) sont obligatoires. Ils permettent aux pompiers de se localiser. Ils ne doivent pas être dégradés. De même, il est formellement interdit de jouer avec tout le dispositif incendie. L'interne risque de lourdes sanctions s'il ne respecte pas ces consignes.

Des exercices incendie auront lieu plusieurs fois dans l'année.

La propreté du corps est la base essentielle d'une bonne hygiène. Chaque interne est tenu de se doucher quotidiennement, de changer de vêtements, et de renouveler sa literie régulièrement.

La propreté de la chambre est l'affaire de chaque élève. Le jeudi soir, nous demandons à chaque élève de ranger sa chambre, ramasser les divers papiers et vider les poubelles. Les lavabos doivent être nettoyés. Des balais et balayettes sont mis à disposition des élèves par les éducateurs .

Respect : Vivre son internat en mode insieme

La qualité des relations est dépendante du respect réciproque.

- Respect de l'équipe éducative et de ses camarades par un langage adapté, de la bienveillance, le calme pendant l'étude et la nuit, l'entraide....
- Respect des lieux que l'on doit maintenir en bon état.

Extrait des règles de vie du collège et du lycée :

« Les règles de vie du collège et du lycée constituent le contrat de vie collective que tout élève qui entre dans l'établissement s'engage explicitement à respecter.

Tout manquement aux règles de vie est de nature à justifier à l'encontre de l'élève l'engagement d'une procédure disciplinaire ou de poursuite appropriée.

Selon sa nature et sa gravité, tout manquement aux obligations de l'élève peut être sanctionné soit au moyen de décisions éducatives, soit de sanctions disciplinaires ».

Monsieur Ménard et l'équipe de l'internat

LE DIMANCHE SOIR :
pour prévenir d'une absence ou d'un retard à partir de 21h,
vous pouvez joindre monsieur PERENNOU, maître d'internat au :
06.79.07.85.33

Pour toute autre demande, merci de contacter, via ECOLE DIRECTE :
Responsable de l'internat, Madame Chloé AUBREE
internat@ndkerbertrand.fr

Engagement

J'ai été admis(e) à l'internat pour l'année scolaire 2023.2024 et j'accepte les règles nécessaires au bon fonctionnement de la vie en communauté avec la bienveillance et le respect mutuel qu'elle demande.

Je m'engage à produire un travail scolaire régulier. L'internat est un lieu privilégié de travail et de suivi pédagogique et éducatif des élèves.

Je soussigné(e) accepte les conditions du présent règlement et accepte de suivre les consignes des adultes qui m'encadrent.

Signature de l'interne

Je soussigné (e) (nom, prénom),
Responsable légal de déclare(nt) accepter que mon enfant respecte le règlement de l'internat, et m'engage à soutenir le personnel d'encadrement dans son rôle éducatif.

Signature des responsables légaux